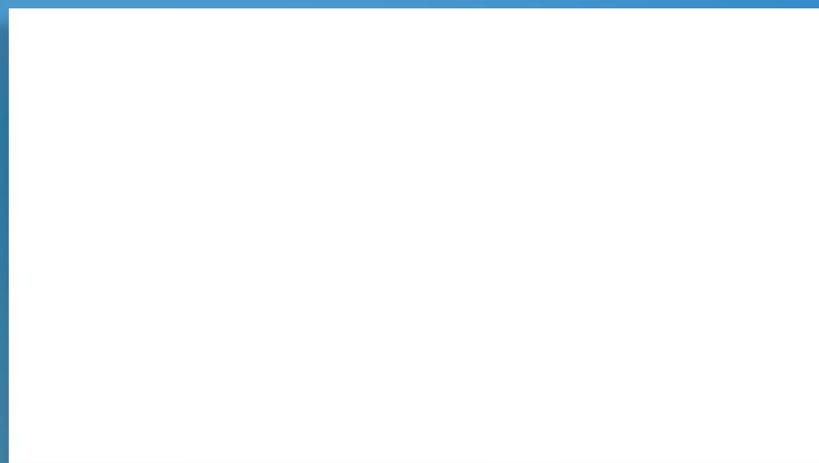


SAINT MARTIN DE LA MER

Plan Local d'Urbanisme

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Pièce n°1c - Document approuvé par délibération du conseil municipal le :



Préambule

- Dans le cadre de l'élaboration de son plan local d'urbanisme, la commune de SAINT MARTIN DE LA MER s'engage dans une démarche pour la conservation des éléments remarquables du paysage.
- Ce document présente l'ensemble des éléments paysagers préservés sur le territoire communal.

Réglementation :

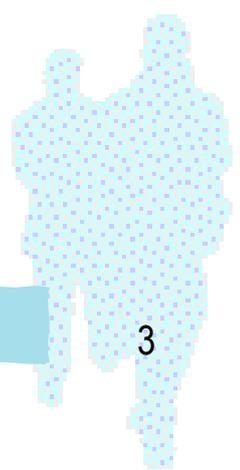
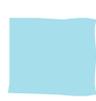
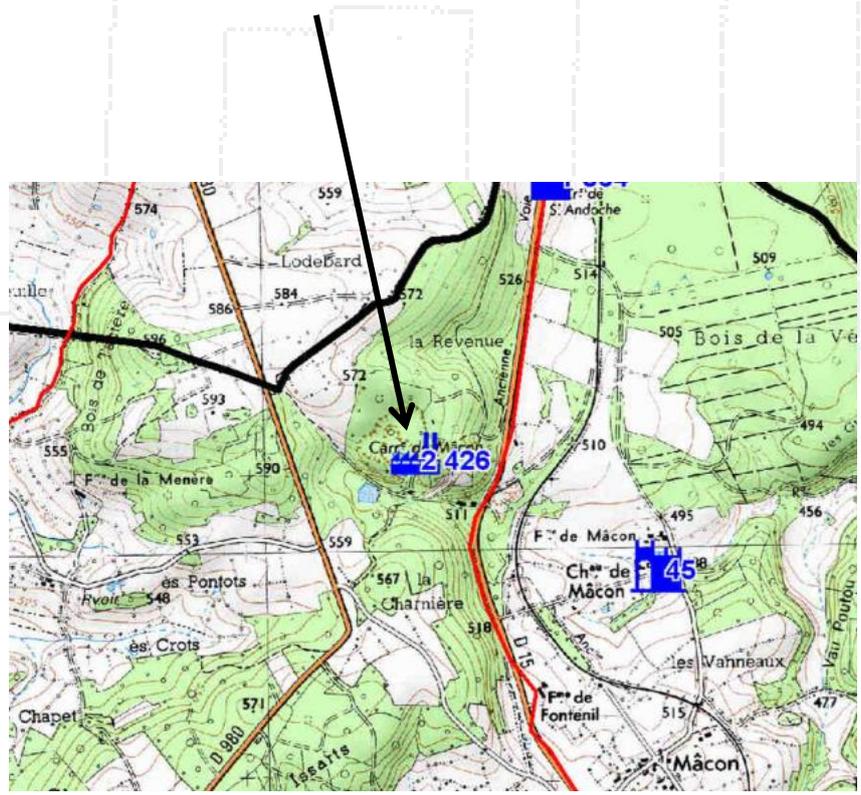
- Article **L.123-1-5 III alinéa « 2° »** du Code de l'Urbanisme relatif aux document d'urbanisme :

« III - Le règlement peut, en matière de caractéristiques architecturale, urbaine et écologique :

2° Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, ces prescriptions sont celles prévues à l'article L. 130-1 ; »

Élément remarquable n°1 : Carrière de Mâcon*

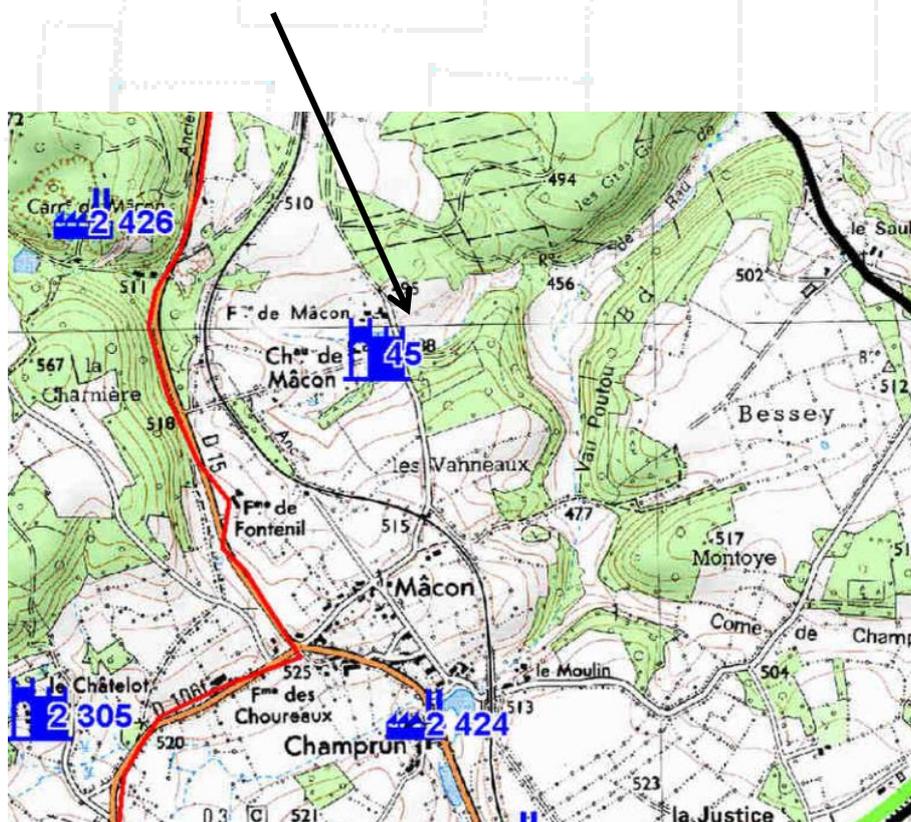
- A Mâcon, non loin de la D15 se trouve une importante carrière, bien indiquée sur les cartes IGN. Elle fut exploitée entre les années 1930 et 1970 et employait une quarantaine d'ouvriers. Les matériaux étaient extraits à l'explosif puis charriés avec des chevaux, puis plus tard avec des wagonnets jusqu'à la ligne SNCF. Cette carrière produisait du sable, du ballaste pour les chemins de fer et des gravillons, certainement en quantités importantes. Aujourd'hui la carrière présente plusieurs front de taille. Dans la forêt, elle n'est pas visible depuis l'extérieur mais bien sur les vues aériennes.
- Origine : 1930.



*Les données sont issues du Parc Naturel Régional du Morvan.

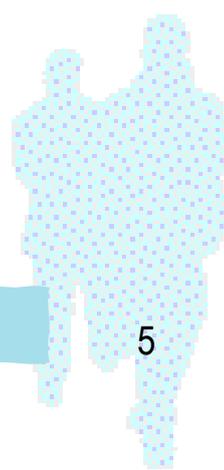
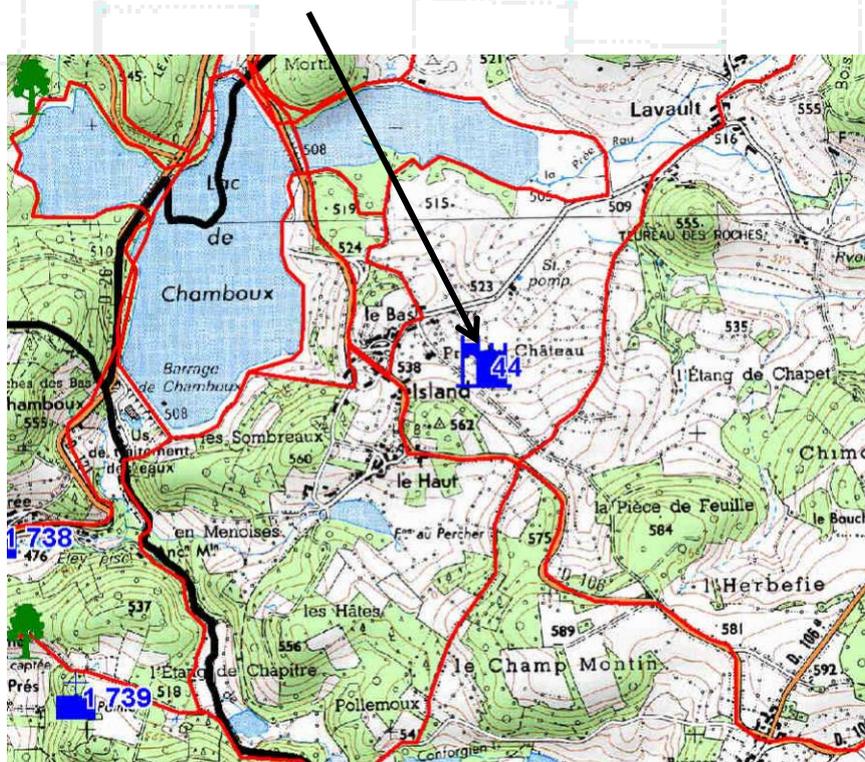
Élément remarquable n°2 : Château de Mâcon*

- Dans le hameau de Mâcon sur l'ancienne voie romaine, un manoir a été rebâti au XVIII^e siècle sur des vestiges anciens non identifiés et non datés. Selon l'Abbé BAUDIAU, la terre de Mâcon, seigneurie en toute justice mouvante du duché de Nevers, appartenait en 1241 à Hugues de Meniers, sénéchal d'Autun, qui la vendit soixante livres au chapitre de cette ville. En 1480, Bernard de Cussigny engagea Mâcon à Louis de Clugny, baron de Conforgien qui refit le terrier en 1500. Au XVII^e siècle, Mâcon entra dans la famille d'Espiard et "n'en sortit plus", selon l'Abbé BAUDIAU.
- Le château apparaît sur la Carte Cassini (v. 1750). Le château, rebâti en 1771 d'après l'Abbé BAUDIAU, est situé au bord d'un étang et possédait une chapelle castrale dédiée à Saint-Jean-Baptiste. Aujourd'hui le château présente un corps de logis à deux niveaux avec combles et un petit corps de logis perpendiculaire prolongé par de nombreux communs. L'ensemble de style classique est entouré sur trois côtés par des douves.
- Origine : avant 16^{ème}.



Élément remarquable n°3 : Château d'Island*

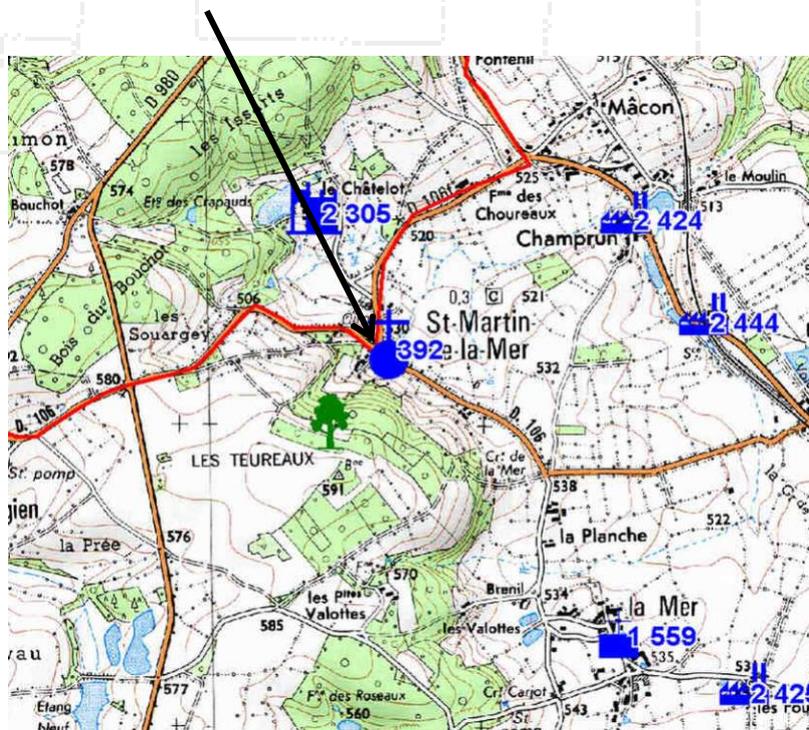
- A l'Est du hameau d'Island, dans un pré, se trouvent les ruines de la maison forte d'Island, ou "Tour d'Island", datant du XIII^e siècle d'après le Centre de Castellologie de Bourgogne. Selon l'Abbé BAUDIAU Island était "une dépendance du comté de Saulieu" dont "l'évêque d'Autun était seigneur direct d'une partie et y avait justice totale". En 1445 Simon de Fresne vendit la terre d'Island à Nicolas Rolin (né à Autun en 1376) chancelier du duc de Bourgogne Philippe le Bon, qui le laissa à son fils Antoine, lequel en jouissait en 1476. Le château fut pillé par les écorcheurs en 1438. Nous ignorons sa date d'abandon/destruction. Island apparaît sur la carte Cassini sous le symbole d'un hameau sans château. Le cadastre de 1842 indique plusieurs parcelles: pré, pâture, champ, ouche du château.
- Les vestiges de cette maison forte sont composés de quelques ruines et de fossés, cachés sous un épais taillis au milieu du bocage.
- Origine : 13^{ème}.



*Les données sont issues du Parc Naturel Régional du Morvan.

Élément remarquable n°4 : Eglise de SAINT MARTIN DE LA MER*

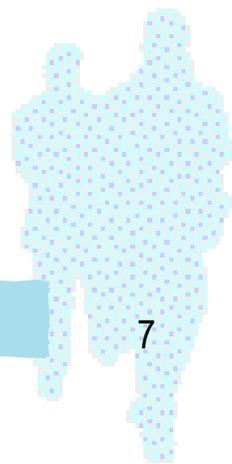
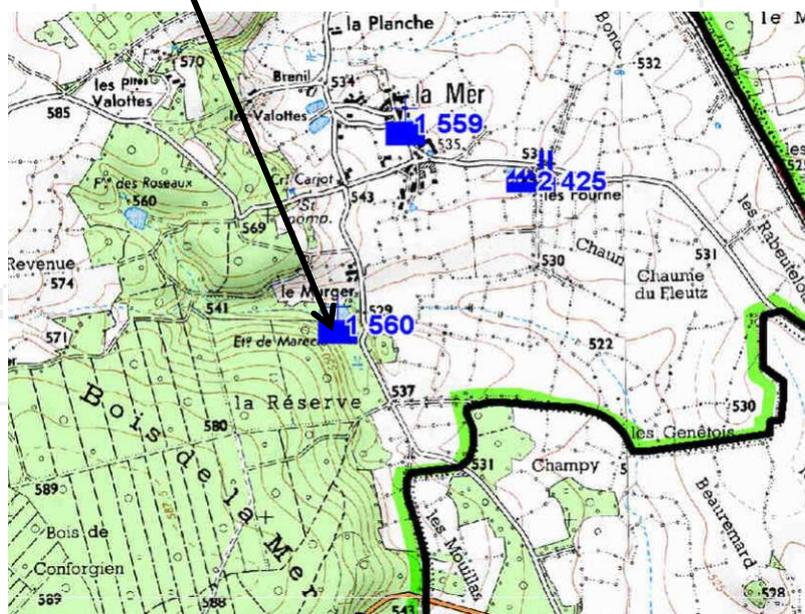
- Dans le bourg, l'église dédiée à Saint-Martin date du XIIe siècle, remaniée (?) et restaurée au XXe. L'abbé BAUDIAU la décrit comme "misérable" à son époque: "L'abside, peu profonde, est séparée de la nef par une arcade, à anse de panier, qui annonce le douzième siècle. (...) La nef est sans caractère. Près du chœur, au Sud, il existe une chapelle d'une construction ancienne. Au milieu du XXe siècle le clocher fut couvert en ardoises, puis dans les années 1990 en esseumes (tuiles de bois). Sur le cadastre de 1842 le chœur n'a pas cette forme d'abside actuelle ; on constate aujourd'hui un net décalage entre la faitière du chœur et celle du chœur. Le chœur a-t-il été reconstruit? Quand? Nous n'avons pas d'informations sur les remaniements éventuels entre le 12e et le 20e siècle.
- Aujourd'hui l'église sur un plan en croix latine a gardé tout son charme roman et son clocher effilé couvert en esseumes. Le cimetière est resté autour.
- Origine : 12^{ème}.



*Les données sont issues du Parc Naturel Régional du Morvan.

Élément remarquable n°5 : Etang de Mère-Aigues*

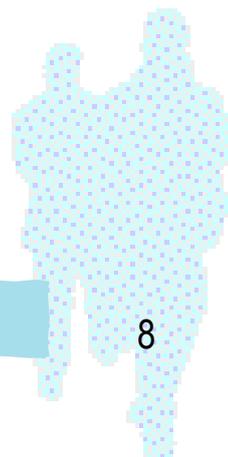
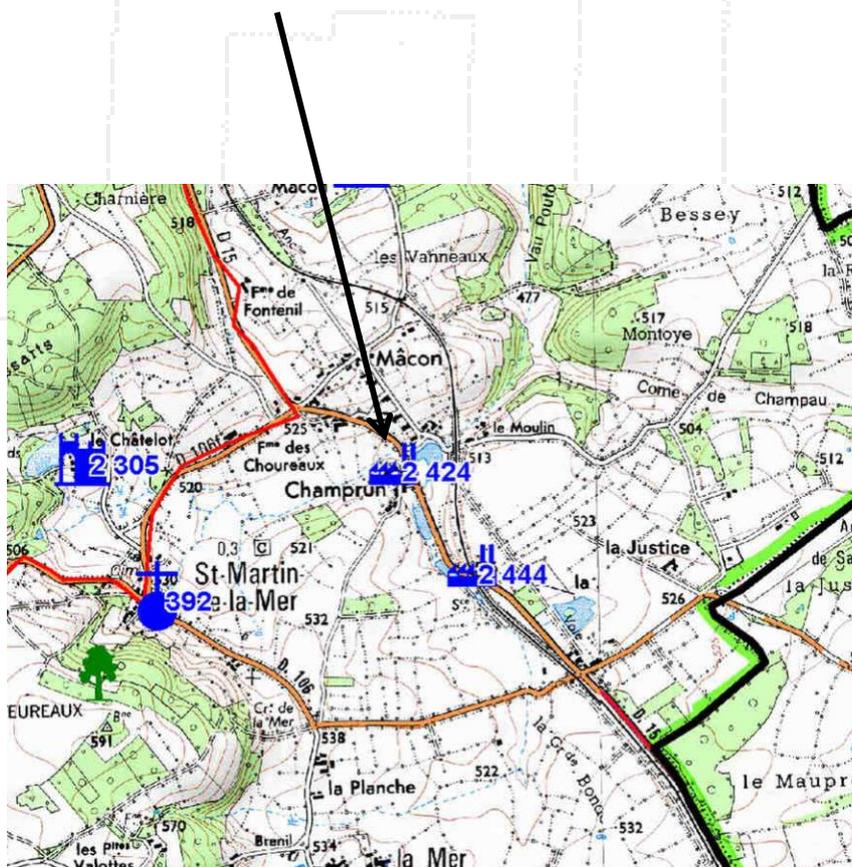
- Origine du nom La Mer : Marècles est la traduction de Mère-Eigues, du patois local qui veut dire Mère aigué, la déesse mère des eaux.



*Les données sont issues du Parc Naturel Régional du Morvan.

Élément remarquable n°6 : Fabrique de manches*

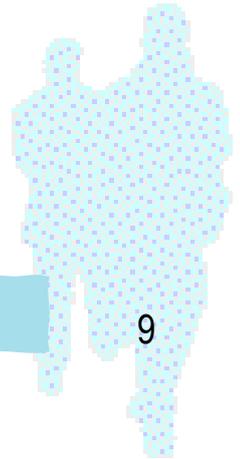
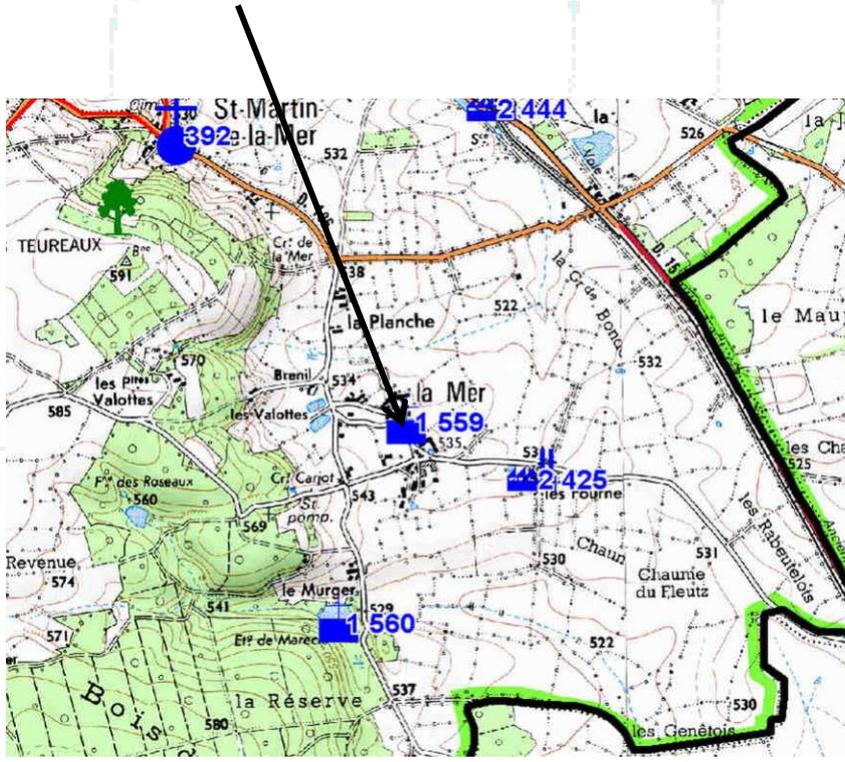
- Dans le hameau de Mâcon, non loin de la D15, existait l'atelier d'un fabricant de manches d'outils qui marcha des années 1930 jusqu'en 1975. L'atelier fut créé entre 1936 et 1939 par Georges Ronsin et repris par son fils Louis jusqu'au décès de ce dernier en 1975. Deux personnes y travaillaient et l'atelier exportait les manches jusqu'à Pouilly-en-Auxois, Autun... Il y avait un banc de scie à l'extérieur entrainé au départ par une locomobile. L'atelier possédait une scie à ruban, une dégauchisseuse, deux tours à manche, une raboteuse, une ponceuse à bande, une perceuse à colonne et une machine à tailler des bondes (tonneaux).
- Origine :1936.



*Les données sont issues du Parc Naturel Régional du Morvan.

Élément remarquable n°7 : Fontaine Saint Martin et pierre de Saint Martin*

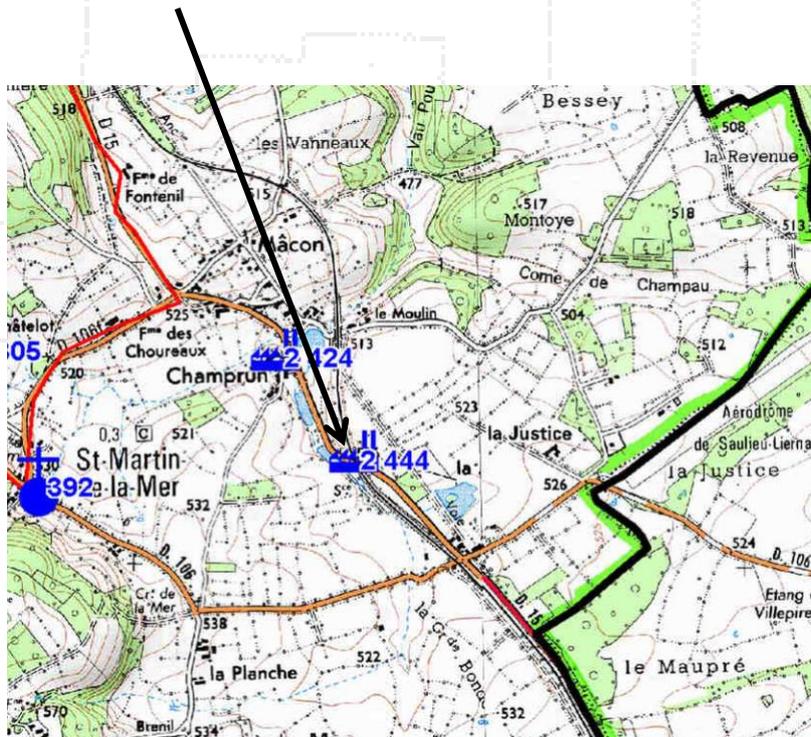
- Ces éléments sont lié à un culte païen gaulois.
- Description du rite : On buvait de l'eau à la source après avoir déposé une pièce de monnaie sur la pierre. Pour obtenir la pluie. La fille de la déesse-mère de l'étang de la Mer hante cette fontaine.



*Les données sont issues du Parc Naturel Régional du Morvan.

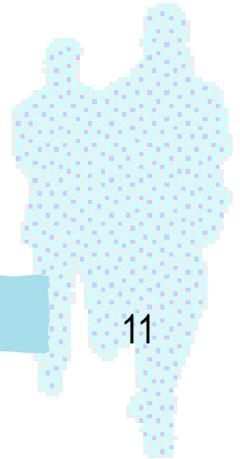
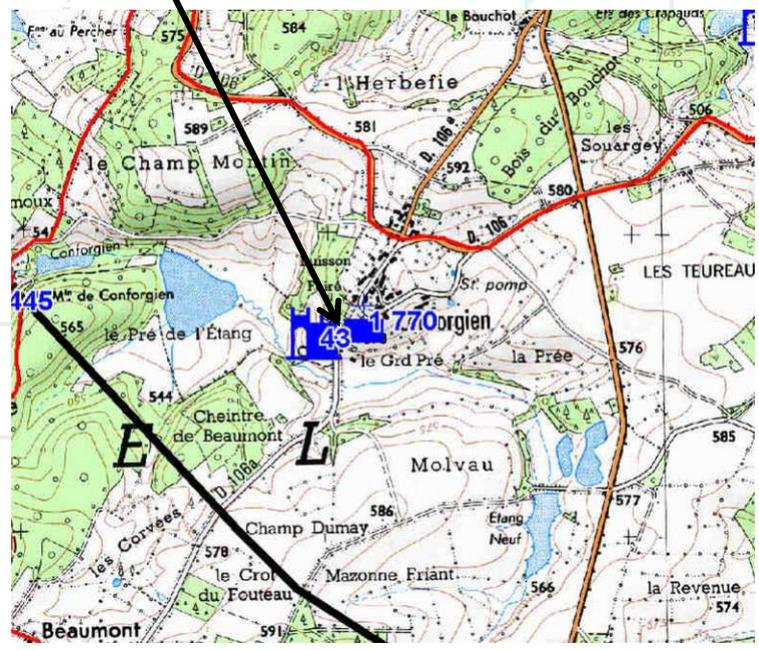
Élément remarquable n°8 : Gare de Saint Martin

- Au Sud de Champrun se trouvait la gare SNCF de Saint Martin détruite au début des années 2000. Elle avait été construite à la fin du XIXe siècle et se trouvait sur la ligne du PLM (Paris Lyon Marseille), dont la partie morvandelle date de 1882. La gare de Saint Martin se trouvait sur la ligne passant par Avallon, Saulieu et Autun, toujours en activité. Située à un emplacement dangereux (non loin de la D15), la SNCF préféra démolir la gare désaffectée plutôt que de la vendre.
- Origine : 1880-1899 remaniée 2000-2010.



Élément remarquable n°9 : La pierre du Fou*

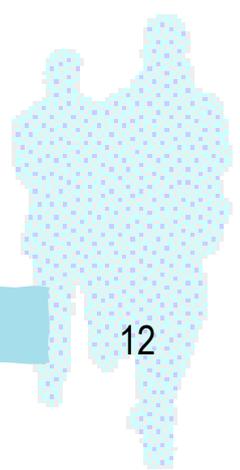
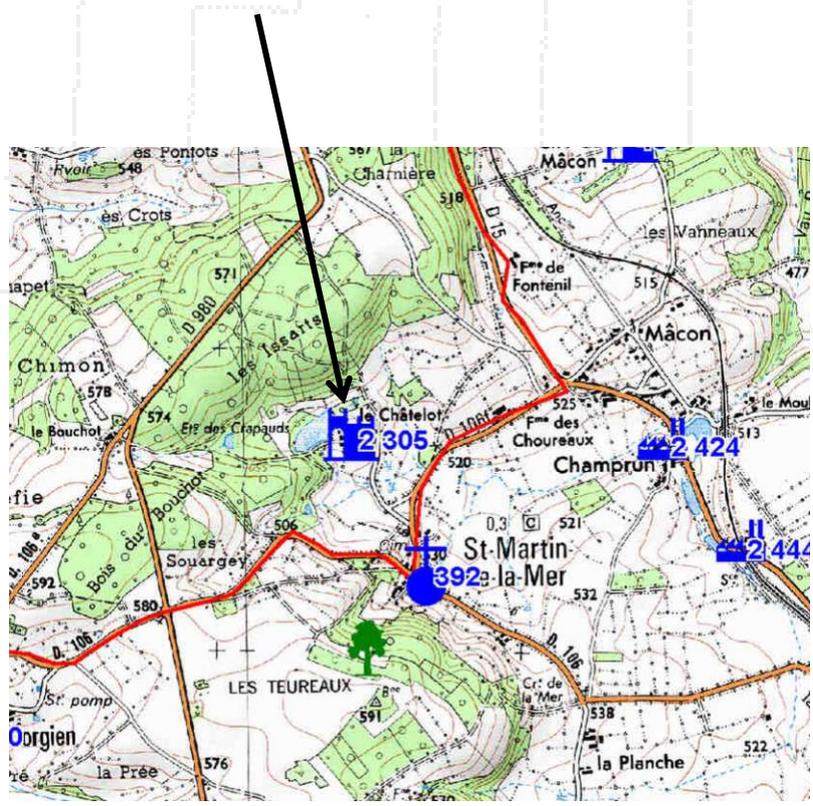
- Ces pierres auraient été posées à cet endroit au XI-XII siècle pour arrêter les envahisseurs.



*Les données sont issues du Parc Naturel Régional du Morvan.

Élément remarquable n°10 : Le Châtelot*

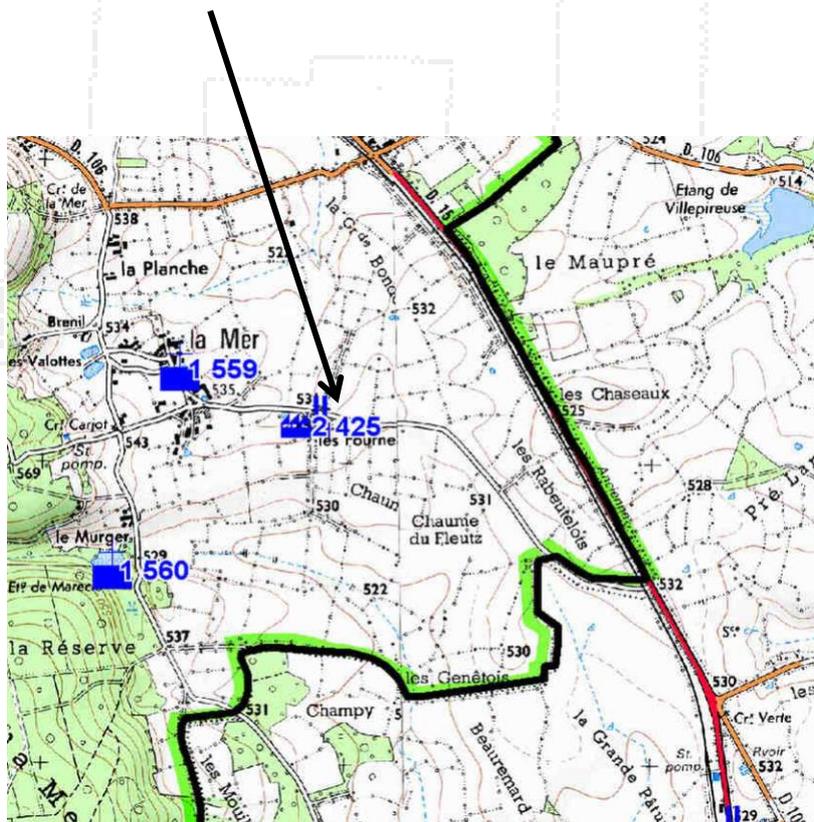
- Au lieu-dit Le Châtelot se trouve une motte castrale. L'abbé BAUDIAU évoque "un monticule entouré d'anciens fossés; c'est l'emplacement d'un vieux manoir seigneurial, complètement détruit". Bien qu'il n'y ait aucune mention d'archives connues de cet élément, le CECAB note que "la ferme du châtelot, qui n'a aucun élément architectural ancien, est bâtie sur une grande plate-forme quadrangulaire, dont la dénivellation maximale atteint 2m à l'est et se perd à l'ouest". Cet élément au toponyme évocateur n'est pas indiqué sur la carte Cassini. La mémoire locale pense qu'il aurait pu s'agir de bâtiments appartenant à des religieux.
- Origine 1400-1499.



*Les données sont issues du Parc Naturel Régional du Morvan.

Élément remarquable n°11 : Les Fourneaux*

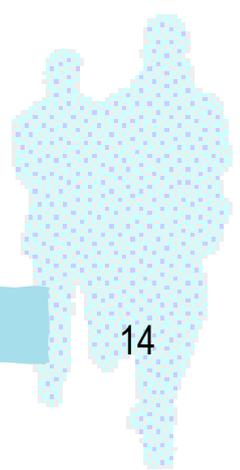
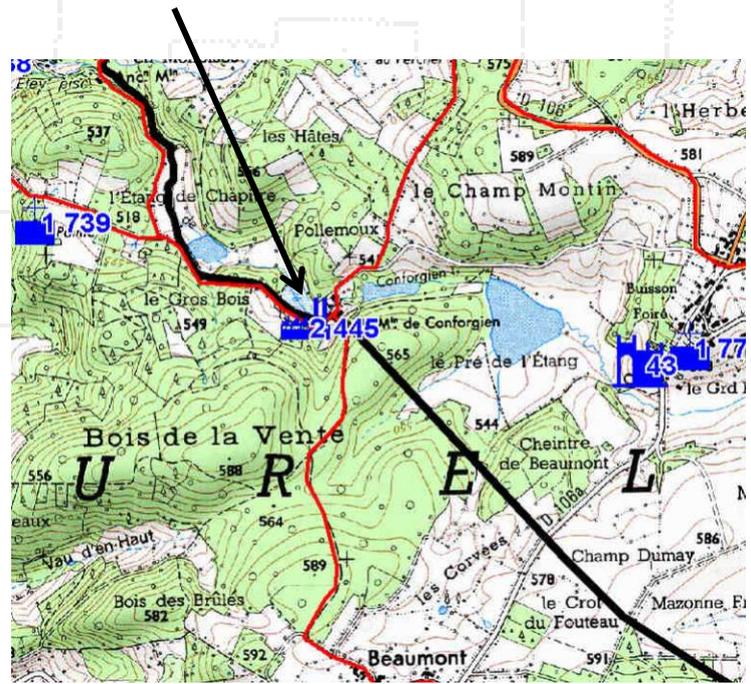
- Proche du hameau de La Mer et d'un petit étang se trouve un lieu-dit Les Fourneaux. La toponymie indique une activité (Tuilerie? Four à chaux? Forge?) qui n'a pas laissé de traces dans la mémoire locale. Le nom des Fourneaux n'apparaît pas sur le cadastre de 1842; l'activité serait donc postérieure à cette date. Il existait une carrière de pierre argileuse qui était utilisée pour les foulons de Saulieu et la fabrique de bouèzes. On peut supposer que cela a un rapport avec l'activité des Fourneaux.
- Origine : 1800-1842.



*Les données sont issues du Parc Naturel Régional du Morvan.

Élément remarquable n°12 : Moulin banal de Conforgien*

- La seigneurie de Conforgien possédait, d'après l'Abbé BAUDIAU, un moulin banal, construit à une date indéterminée. Le moulin banal est un privilège du seigneur obligeant les habitants de la seigneurie à venir y moudre leur grain. Ce privilège fut, comme tous les autres, aboli à la Révolution, facilitant ainsi le développement des moulins en Morvan. Il apparaît nettement sur la carte Cassini (v. 1750) à proximité d'un étang, et sur le cadastre de 1842.
- Remanié : 1754.



*Les données sont issues du Parc Naturel Régional du Morvan.

Élément remarquable n°13 : Moulin Beaumont*

- Mentionné en 1407.

Élément remarquable n°14 : Moulin Chaignot*

- Mentionné en 1388.

Élément remarquable n°15 : Moulin Chambout*

- Mentionné en 1392.

Élément remarquable n°16 : Moulin Chêne*

- Mentionné en 1289.

Élément remarquable n°17 : Moulin Colonchèvre*

- Mentionné en 1378.

Élément remarquable n°18 : Moulin du Bourg*

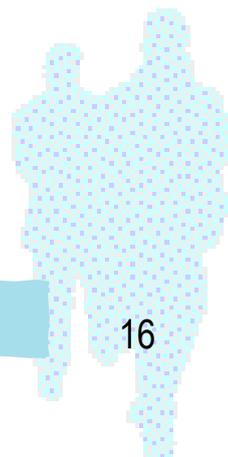
- Mentionné en 1789.

Élément remarquable n°19 : Moulin Poussery*

- Aucunes données.

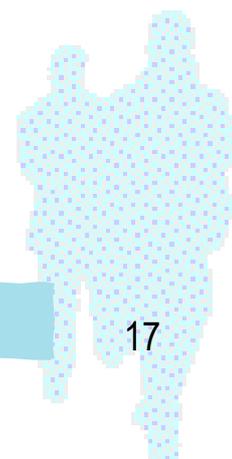
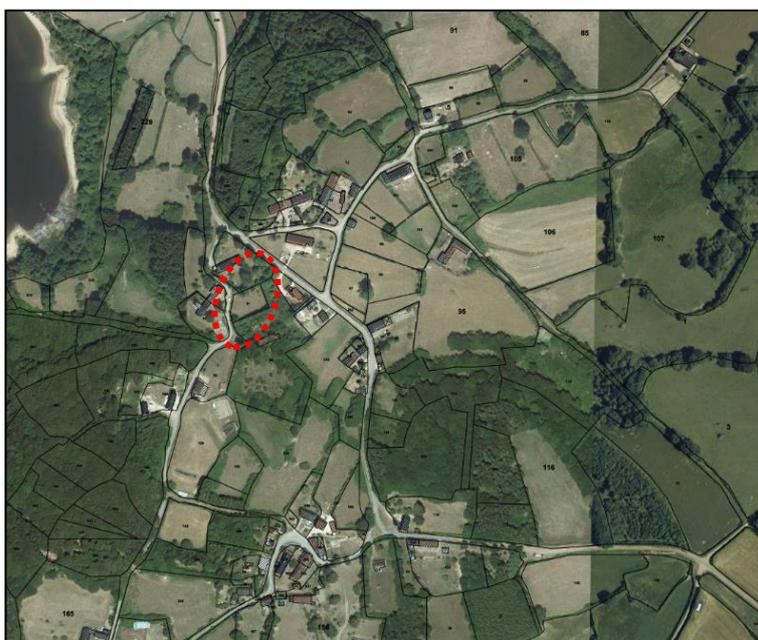
Élément remarquable n°20 : Haies

- Localisées au Nord-Est du hameau d'Island le Bas (de part et d'autre de la voie).
- Longueur : 92 et 33 mètres.



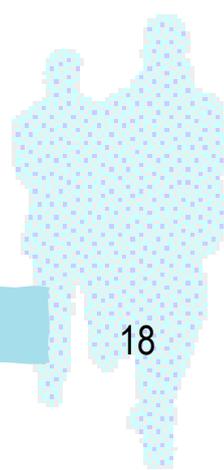
Élément remarquable n°21 : Haies

- Localisées au Centre-Ouest du hameau d'Island le Bas.
- Longueur : 40 et 30 mètres.



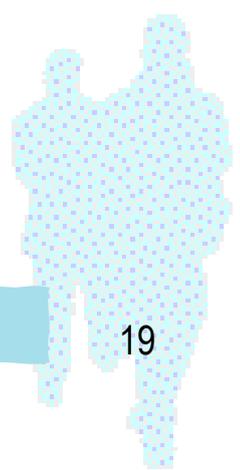
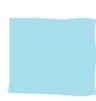
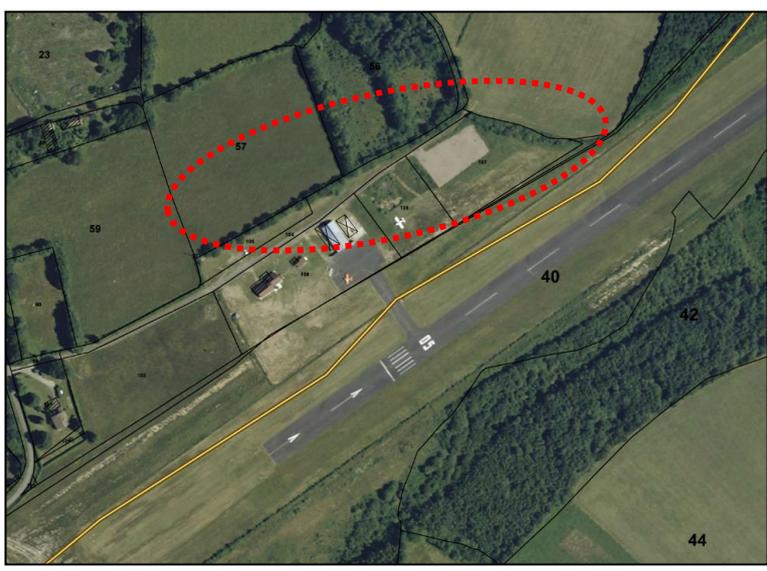
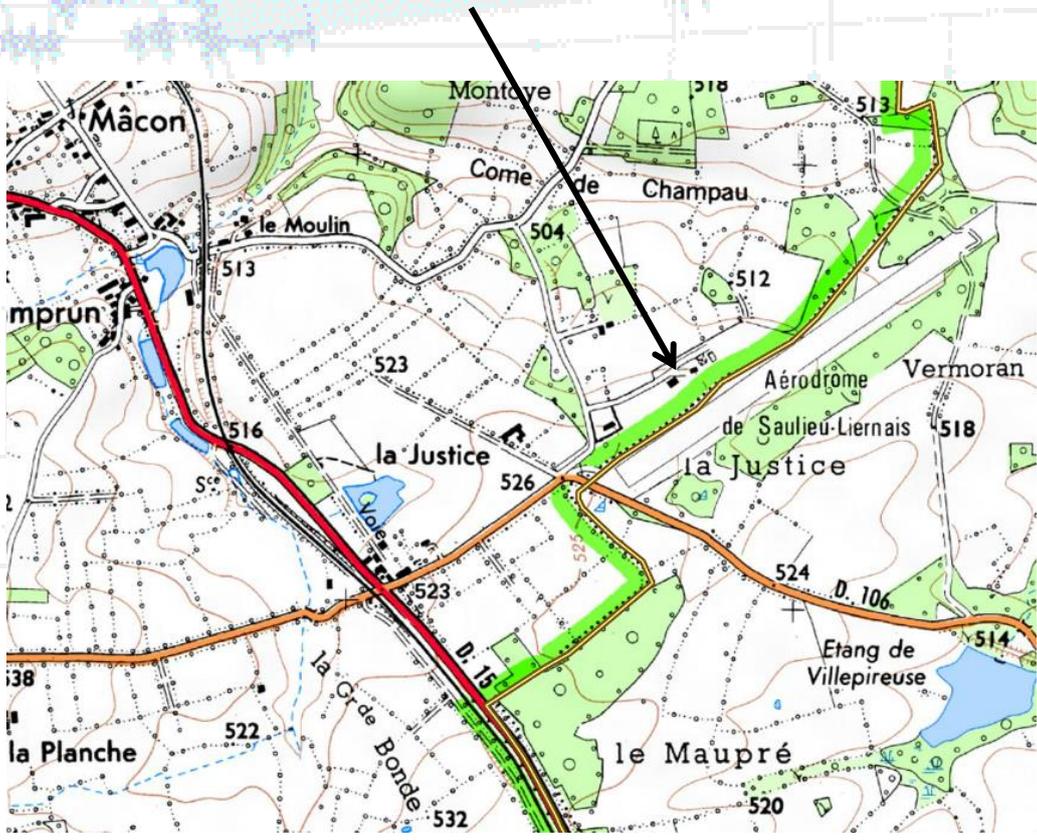
Élément remarquable n°22 : Haies

- Localisées au Sud du hameau d'Island le Bas.
- Longueur : 35 et 48 mètres.



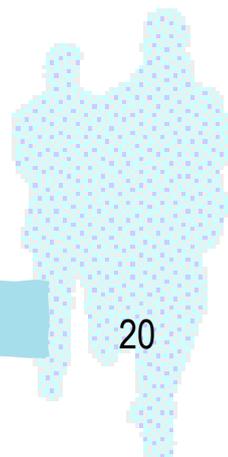
Élément remarquable n°23 : Haie

- Localisée à l'Ouest du hameau de la Justice, bordure de la zone artisanale.
- Longueur : 488 mètres.



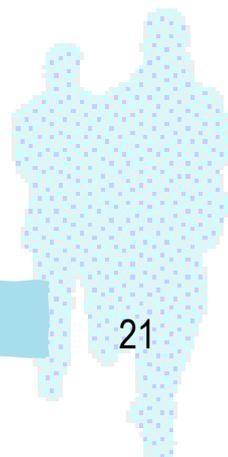
Élément remarquable n°24 : Haies

- Localisées au Nord du Bourg.
- Longueur : 129 mètres.



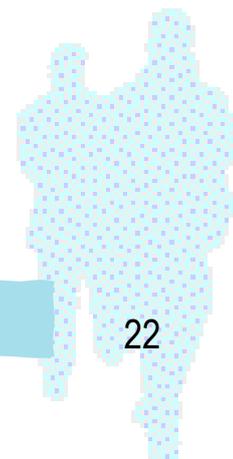
Élément remarquable n°25 : Haie

- Localisée à l'Ouest du Bourg.
- Longueur : 76 mètres.



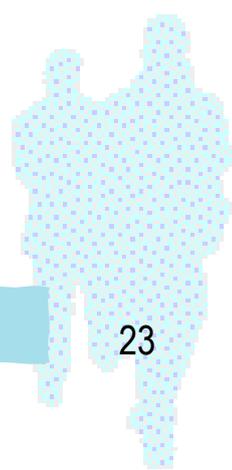
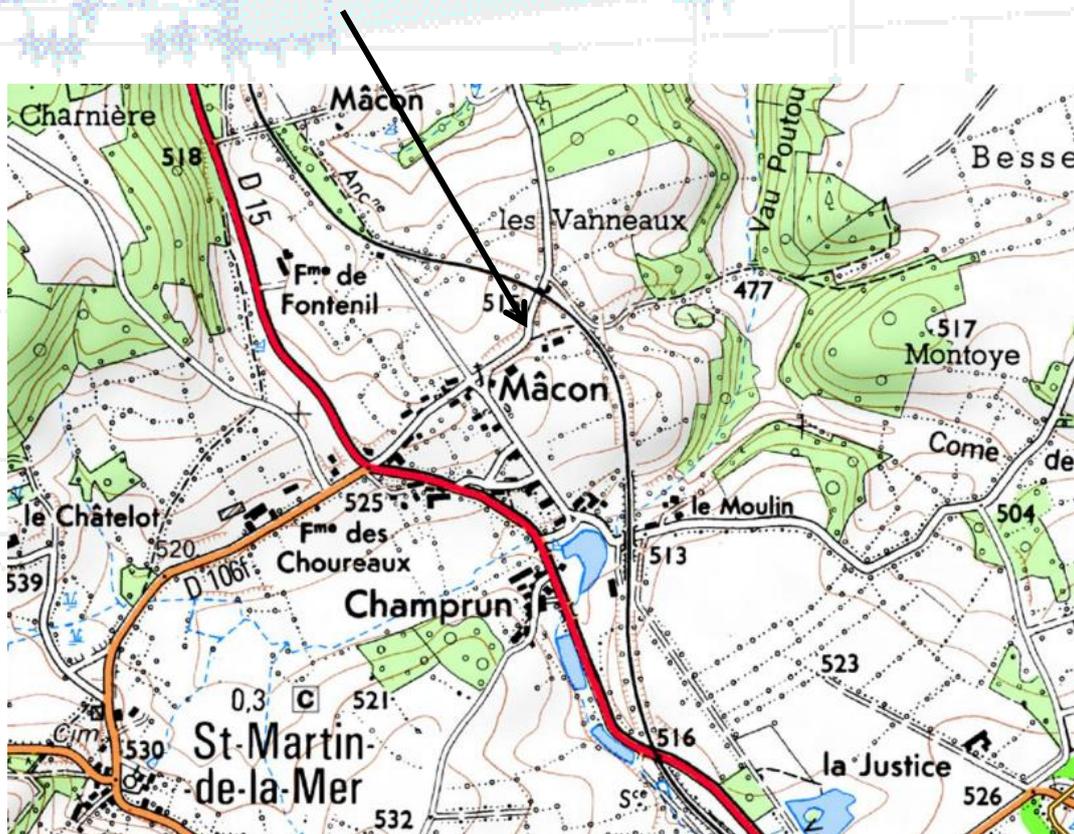
Élément remarquable n°26 : Haie

- Localisée au Sud du Bourg.
- Longueur : 115 mètres.



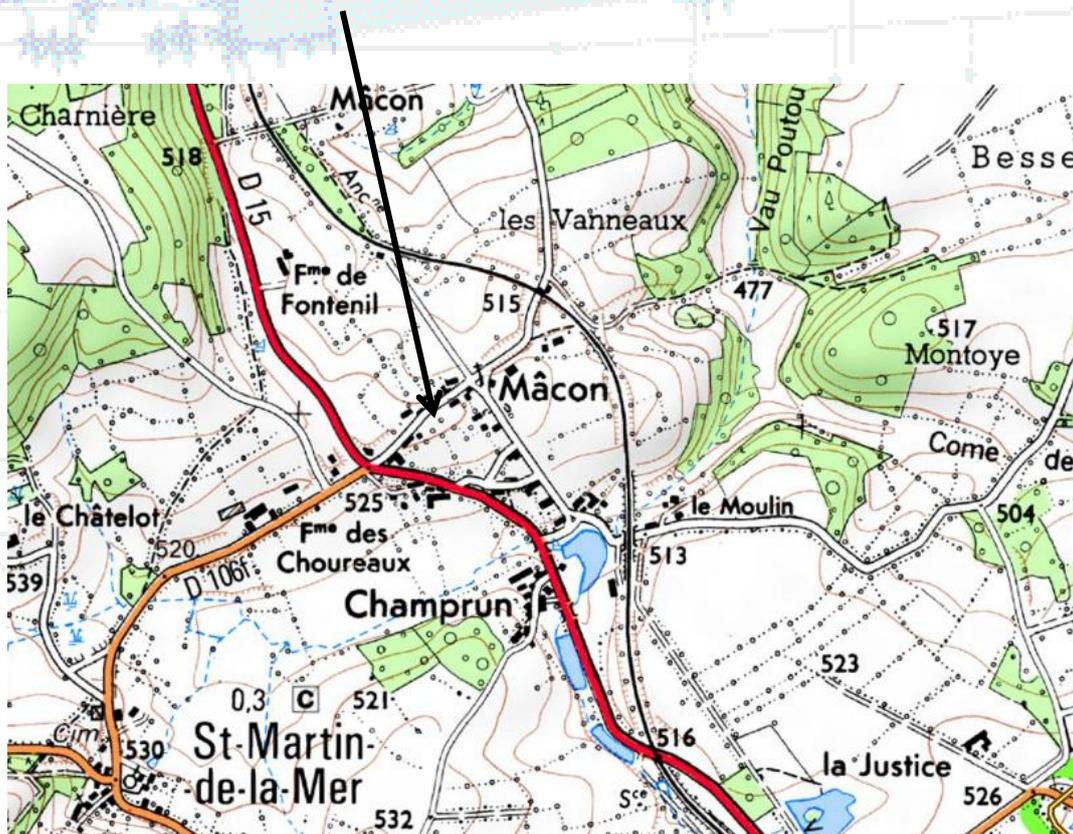
Élément remarquable n°27 : Haies

- Localisées au Nord-Est du hameau de Maçon.
- Longueur : 30 et 153 mètres.



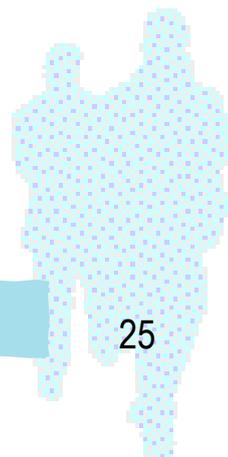
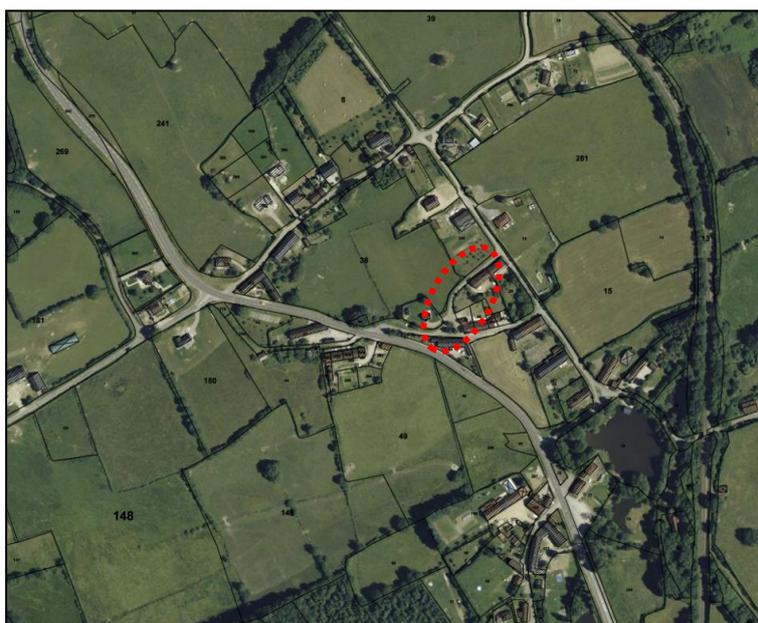
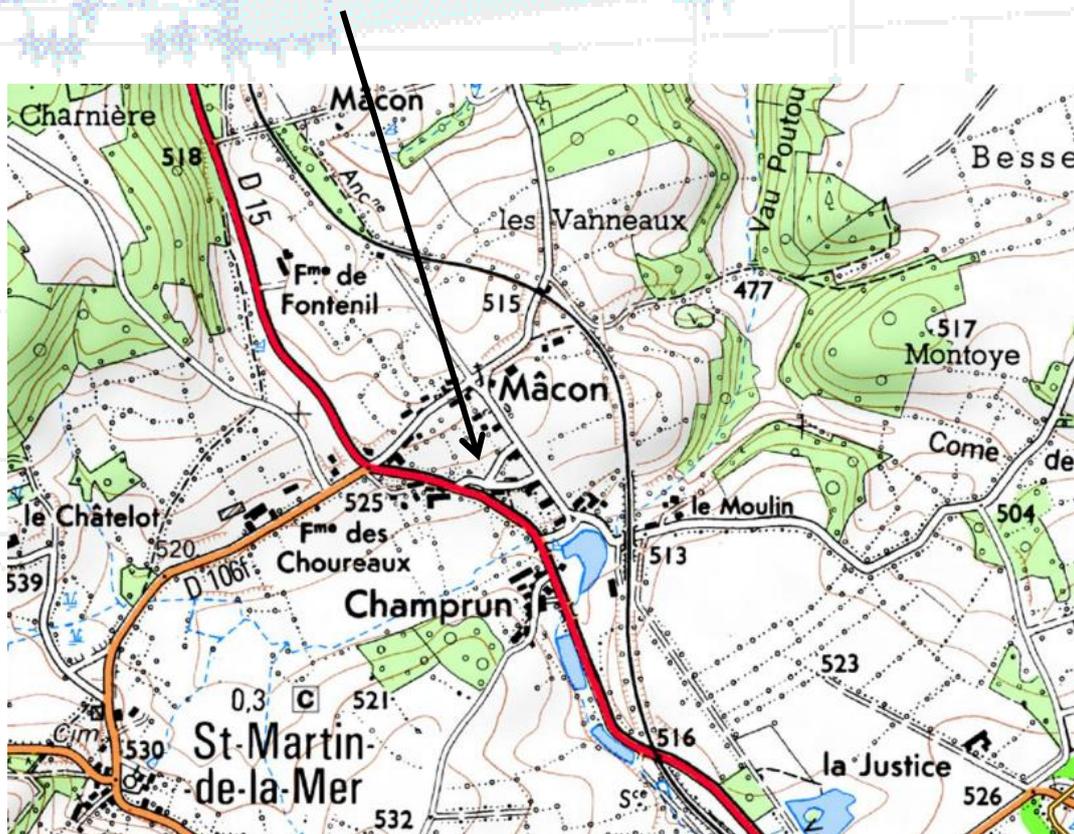
Élément remarquable n°28 : Haie

- Localisée au Nord du hameau de Maçon.
- Longueur : 47 mètres.



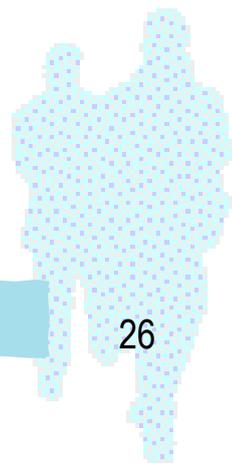
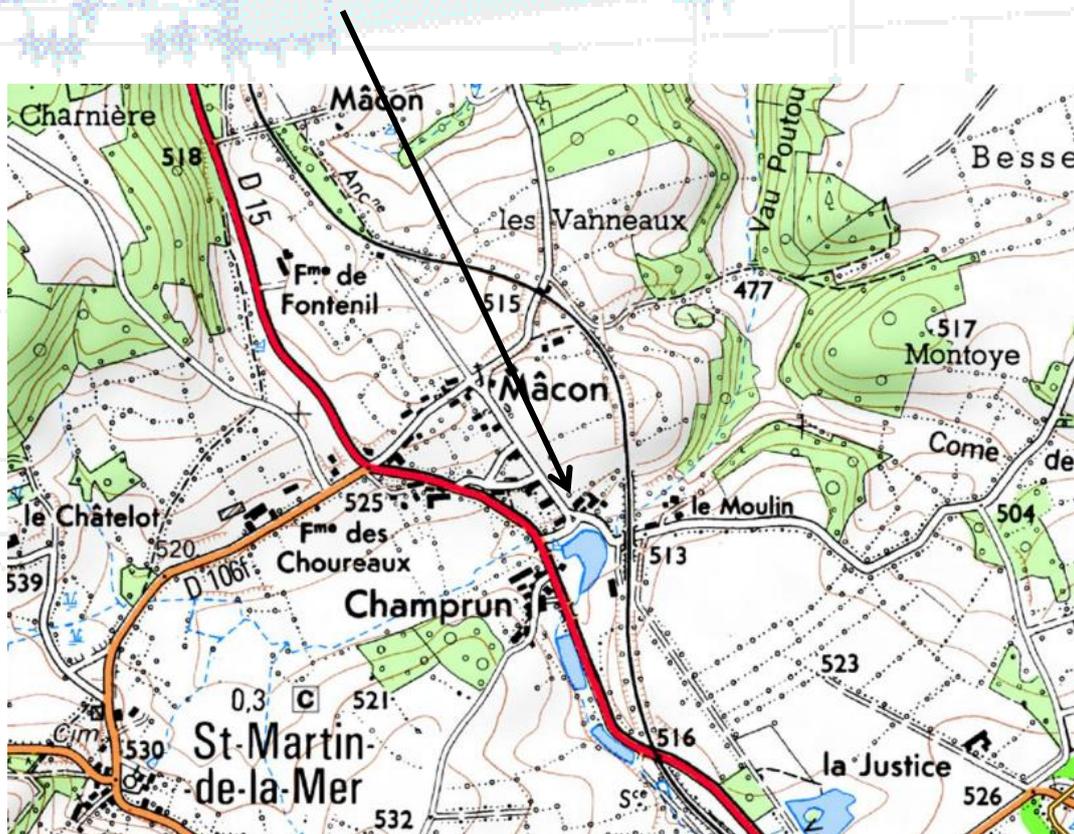
Élément remarquable n°29 : Haie

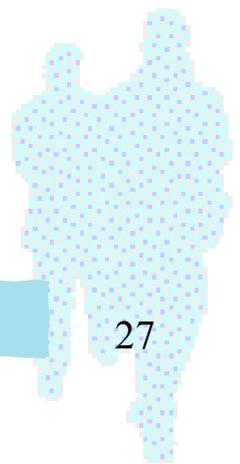
- Localisée au Sud du hameau de Maçon.
- Longueur : 51 mètres.



Élément remarquable n°30 : Haie

- Localisées au Sud-Est du hameau de Maçon.
- Longueur : 30 et 100 mètres.





 **TOPOS**
U R B A N I S M E

www.toposweb.com
mail@toposweb.com

une société



GRUPE TOPOS INGENIERIE